

**Réponse au postulat (motion transformée en postulat) du 6 février 2007
du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand
concernant la société à 2000 Watts pour le Valais
(2.083)**

Résumé du postulat

La société à 2000 Watts est un projet des écoles polytechniques fédérales lancé en 1998 déjà. L'objectif de la société à 2'000 Watts est de réduire nos besoins en énergie d'un facteur trois à l'horizon 2050. Parmi ces 2'000 Watts, seuls 500 devraient provenir de sources d'énergie non renouvelables, le solde devrait provenir de sources renouvelables.

Il s'agit d'un programme ambitieux dont l'objectif doit être atteint sans perte de confort, en maintenant le standard de vie de la population suisse.

Le canton de Bâle-Ville en collaboration avec Novatlantis (programme du conseil et des instituts des Ecoles polytechniques fédérales) s'est engagé sur la voie de la société à 2'000 Watts depuis plus de 4 ans. Le canton de Berne s'est engagé lui aussi sur la voie de la société à 2'000 Watts, avec comme objectif intermédiaire d'atteindre les 4'000 Watts d'ici à 2035.

Notre canton qui joue déjà un rôle de premier plan dans la production hydroélectrique doit, en collaboration avec ses Hautes Ecoles, devenir un leader de la production des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

Nous demandons au Conseil d'Etat d'engager notre canton sur la voie de la société à 2'000 Watts, de mettre en place le cadre législatif et les programmes nécessaires pour y parvenir.

Réponse

L'idée de la société à 2000 Watts est toute à la fois séduisante et nécessaire. Séduisante car elle permet d'exprimer rapidement un objectif compatible avec le développement durable. Nécessaire, car il est vraisemblable que l'ordre de grandeur de l'objectif s'impose de lui-même en raison de la limitation des ressources énergétiques fossiles et de l'augmentation de la demande dans les pays émergents.

Dans son rapport de mars 2002, « Stratégie pour le développement durable 2002 », le Conseil fédéral arrête que la société à 2000 Watts sert d'objectif à la politique énergétique et climatique.

Scénarios de l'Office fédéral de l'énergie

L'office fédéral de l'énergie a élaboré des scénarios énergétiques qui ont été publiés au printemps 2007 sous le titre « Perspectives énergétiques 2035 ». Le scénario IV correspondant à l'objectif de la société à 2000 Watts est le plus ambitieux.

Le scénario IV part du principe que l'on atteindra la «société à 2000 watts» d'ici à 2100. Transposé dans les «Perspectives énergétiques» de l'OFEN, ce scénario signifie que la consommation d'énergie finale par habitant et les émissions globales de CO₂ doivent reculer de 35% entre 2000 et 2035 pour que l'on suive le chemin tracé.

Les conditions préalables requises sont les suivantes :

- les objectifs et les instruments de politique énergétique sont harmonisés sur le plan international, car la délocalisation à l'échelle mondiale d'entreprises grandes consommatrices d'énergie et le tourisme à la pompe ne servent en rien au climat;
- les potentiels d'efficacité et les nouvelles technologies clés sont disponibles et sont mis en oeuvre de manière accélérée sur le marché;
- la recherche énergétique est renforcée par la concurrence globale; la Suisse n'est pas en mesure, à elle seule, de permettre la percée d'une seule des technologies importantes.

Les instruments nécessaires sont, entre autres:

- des prix réels de l'énergie élevés correspondant environ au double des prix de l'énergie en 2006 (par ex. 140.-/100 l de mazout, 3.-/litre d'essence, 40 ct/kWh électrique) ;
- des exigences posées aux constructions nouvelles et aux assainissements des bâtiments d'habitation progressivement renforcées ;
- des exigences énergétiques fixées pour la mise sur le marché d'appareils électriques.

Le scénario IV présuppose également le recours à des technologies qui ne sont pas encore concurrentielles, mais qui existent déjà, par exemple la généralisation des énergies renouvelables comme standard d'approvisionnement en chaleur.

Des changements structurels seront aussi nécessaires: le nombre des bureaux à domicile augmente, le besoin de surface dans le secteur des services diminue. Les constructions se densifient. Les prestations de transport continuent de progresser, mais le trafic par le rail est multiplié par deux.

Situation actuelle

Une réduction de la consommation d'énergie de 1% à 1.5% par année conduit à terme à la société à 2000 Watts. Pour atteindre cet objectif, il faut généraliser les bonnes pratiques énergétiques.

Plusieurs décisions récentes vont dans ce sens :

- l'acceptation, ce printemps, de la motion du groupe GRL, par le député Narcisse Crettenand concernant l'amélioration de la protection thermique des bâtiments, par l'application des valeurs cibles des normes SIA 380/1 (2.057)
- la décision du mois de mars des directeurs cantonaux de l'énergie demandant aux services de l'énergie de préparer un modèle de prescriptions énergétiques conduisant à une consommation d'énergie des bâtiments similaire aux bâtiments Minergie ;

En outre,

- les prix des énergie ont déjà fortement augmenté par rapport aux hypothèses qui ont servi à l'élaboration des « Perspectives énergétiques 2035 », ce qui facilitera l'acceptation des mesures décidées qui seront prochainement mise en vigueur et incitera les investisseurs et les consommateurs à être plus attentifs dans leurs choix ;
- la taxe sur le CO₂ sur les combustibles entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2008, renchérissant de 3.2 centimes le litre de mazout, dont le prix se rapproche de 1 franc ;
- la rétribution à prix coûtant de l'électricité produite par les énergies renouvelables sera effective dès l'automne 2008, dans le sillage de la mise en vigueur de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité, ce qui favorisera les investissements dans ce secteur ;
- la proposition de fixer des exigences énergétiques pour l'autorisation de mise sur le marché d'appareils électriques, faite dans le plan d'action d'efficacité énergétique du DETEC, a été bien accueillie par les cantons et pourrait être concrétisée dès 2008 dans l'ordonnance fédérale sur l'énergie.

Ces éléments vont dans la direction souhaitée et vont développer leurs effets dans les prochaines années.

Il faut rappeler également que le Conseil d'Etat, dans sa réponse au postulat du 13 décembre 2006 des députés Grégoire Raboud (suppl.) (Les Verts/SPO), Jérôme Buttet (PDCB) et cosignataires concernant le rôle de l'Etat dans la question énergétique (2.075), a informé le parlement qu'il entendait élaborer un programme de politique énergétique cantonal afin de répondre aux défis relatifs à l'approvisionnement énergétique du canton. Ce programme devra envisager une série de mesures et informer sur les modifications légales, l'organisation, les ressources en personnel et les ressources financières nécessaires.

Conséquemment, le Conseil d'Etat a introduit l'élaboration d'un programme de politique énergétique comme mesure prioritaire du mandat de prestation relatif à la politique énergétique, pour 2008-2009. *Le Conseil d'Etat propose donc d'examiner lors de l'élaboration du programme de politique énergétique les mesures supplémentaires nécessaires pour orienter la politique énergétique vers la Société à 2000 Watts.*

Le postulat est accepté dans le sens de la réponse.

Sion, le 19 octobre 2007